



Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	27
Nombre de Membres excusés :	06
Nombre de Membres absents :	00

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 30 janvier 2014**

*Le Jeudi 30 Janvier 2014 à 18H30 en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de
l'article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Étaient présents :

Du Groupe « Union de la Gauche » : MM. Bernard BAUDE, Olivier LELIEUX, Marianne LENNE, Marc LECUBIN, Rose-Marie JULLIARD, Jean Claude LEFEBVRE, Martine GALAMETZ, Alexandre D'ANDREA, Maryse BLAISE, Rosanna DI PASQUALE, Marcel HUMEZ, Jeanine HUMETZ, Yves SIX, Jean-Claude NAPIERALA, Jacques BECQUET, Roger JANKOWSKI, Nelly RAVAÏAU, José PRINGARBE, Céline ORCZYK, Christophe DELCUSE, Latifa AÏT ABDERRAFI, Joël CHOQUET, Alain HAVERLAND.

Du Groupe « Divers Droite » : Daniel SAUTY, Pierre LELEU, Annick CABY, Alain CUVILLIER.

Étaient absents excusés :

Du Groupe « Union de la Gauche » : MM. Béatrice WAGON donne pouvoir à Bernard BAUDE, Evelyne VISEUR donne pouvoir à Martine GALAMETZ, Sylvain SERGENT donne pouvoir à José PRINGARBE, Samira TAHANI donne pouvoir à Rosanna DI PASQUALE, Betty SAUSSEZ donne pouvoir à Marianne LENNE.

Du Groupe « Divers Droite » : Mme Maryse REMUS donne pouvoir à Daniel SAUTY.

Étaient absents :

Du Groupe « Union de la Gauche » : NEANT

Du Groupe « Divers Droite » : NEANT

Président : Bernard BAUDE,

Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT : Marianne LENNE

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Contrat de maintenance sur site du matériel informatique à la Cyberbase – société PROMATEC
- Tarif fixé à 3 euros par après-midi pour les activités à la carte dans le cadre des accueils collectifs de mineurs
- Marché de travaux de bûcheronnage sur divers secteurs de la commune – société PERILHON
- Marché de fourniture de services de télécommunications – lot n°1 – société COMPLETEL SAS - lot n°2 – société BOUYGUES TELECOM – lot n°3 non attribué
- Marché de travaux d'aménagement d'une plateforme aux services techniques – société TRAVAUX PUBLICS DE L'ARTOIS (TPA)
- Tarifs municipaux 2014
- Avenant de prolongation du marché de prestation de restauration pour le Foyer des Personnes Âgées – société API RESTAURATION
- Marché d'aménagement de deux parkings – société SNPC
- Tarifs pour les séjours au ski 2014
- Marché de travaux de remise en état de trottoirs – avenant n°1 – société TPA
- Marché de fourniture et livraison de livres classiques et de matériel éducatif – lot n°1 – LE FURET DU NORD – lot n°2 BUREAU +

Monsieur le Maire procède à l'appel : 27 Elus sont présents et 6 ont remis un pouvoir. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 18h40.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2013

Monsieur SAUTY interpelle **Monsieur le Maire** au sujet de l'accumulation des procès-verbaux pour mauvais stationnement, notamment rue Pasteur, dressés par le commissariat d'Avion. La police ne devrait-elle pas plutôt sanctionner les perturbateurs de certains quartiers ? La population est écœurée par cette situation, déclare-t-il.

Par ailleurs, il se réjouit que des travaux soient en cours sur le trottoir à l'angle de la rue Barbès et de la rue des Fusillés, car des camions en stationnement à cet endroit gênent la visibilité depuis plusieurs années. Mais cela conviendra-t-il aux riverains ? En effet, les places de stationnement sont de plus en plus rares.

Monsieur le Maire partage l'avis de **Monsieur SAUTY**, et estime que le tout répressif a ses limites. D'autant plus que les centres urbains des villes du bassin minier n'ont pas été conçus pour le stationnement de 2 à 3 voitures par maison. Avec la cellule de veille sécurité, un travail de pédagogie est mené auprès de la population, ce dont se félicitent les commissaires de police successifs.

Il ajoute que les rues Pasteur, Barbès et des Fusillés étant des routes départementales, l'avis du Conseil Général du Pas de Calais est requis avant tout aménagement. A l'issue des travaux évoqués par **Monsieur SAUTY**, le stationnement sera interdit au niveau de la pharmacie (en accord avec les commerçants). En modifiant le système de circulation, 7 à 10 places de parking supplémentaires seront finalement obtenues.

Monsieur le Maire reconnaît enfin l'excès de verbalisation qui a eu lieu, et s'en est entretenu avec le commissaire de police.

Monsieur LELEU ajoute que la police aurait dû faire preuve de pédagogie avant de verbaliser.

Monsieur le Maire se réjouit que le bien-être et la sécurité des méricourtois soient au centre des préoccupations du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013 est unanimement approuvé.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que ce débat ne débouche pas sur un vote. Il s'agit aujourd'hui de réfléchir aux orientations à donner au prochain budget.

Il laisse la parole à Madame NOWAK.

Madame NOWAK procède à une présentation du Débat d'Orientation Budgétaire. Elle développe en particulier les éléments suivants :

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- Un contexte économique tendu.
- Une loi de finances 2014 établie sur la base d'une inflation prévisionnelle de 1,3% (0,9% en 2013).
- Une hypothèse de croissance de l'ordre de 0,9%.
- Après le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, en 2014 une ponction sera opérée sur les concours d'Etat. Elle devrait être d'environ 94 000 € pour Méricourt, et devrait être doublée en 2015.
- Des besoins de la population en hausse et des capacités contributives en baisse.

LA LOI DE FINANCES 2014

- Un objectif de réduction du déficit public à 3,6% du PIB (82,2 milliards fin 2014).
- 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires, provenant essentiellement d'une hausse des prélèvements obligatoires.
- 15 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques : 9 milliards sur le budget de l'Etat, des collectivités locales et opérateurs publics – 6 milliards sur le champ de l'assurance maladie.
- Une diminution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,5 milliards d'euros, soit 3,1%.
- Au sein de l'enveloppe normée, une péréquation verticale toujours en hausse (DSU, DNP) mais moins que les années précédentes.
- Une péréquation horizontale qui continue sa progression.

LES DOTATIONS D'ETAT : L'ANNEE DU RALENTISSEMENT

- A Méricourt, les dotations représentent environ 50% du total des recettes de fonctionnement. Le montant précis de ces dotations n'est pas encore connu. Les chiffres suivants résultent d'estimations effectuées par le cabinet Klopfer.
- Une DGF estimée à environ 3 250 000 €, en légère diminution pour Méricourt (environ 20 000 €), du fait de la diminution de la population.
- Une ponction opérée par l'Etat sur les recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 94 000 € pour 2014.
- Le montant de la DSU devrait s'élever à environ 2 100 000 €, en progression de 108 000 € par rapport à 2013, soit 2 fois moins que l'année dernière. Méricourt se situe toujours autour de la 10^{ème} place des 714 communes de + de 10 000 habitants les plus défavorisées.
- Une Dotation Nationale de Péréquation qui devrait s'élever à 411 000 €, soit une diminution de 2,2% (9 000 €).

LE FPIC (Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

- La Loi de Finances 2011 a institué un nouveau mécanisme de péréquation horizontale afin de réduire les écarts de ressources au sein du bloc communal.
- Le calcul de la richesse s'effectue au niveau intercommunal.
- Les intercommunalités les + riches sont prélevées selon un critère de ressources et de revenus par habitant. Le fonds est redistribué aux intercommunalités les + pauvres selon un critère mixte de ressources et de charges.
- Le territoire de la CALL fait partie des territoires éligibles à ce fonds. En 2013, son indice le classait au 18ème rang (sur 1 538) des territoires les + « pauvres ».
- Pour 2014, si on applique les règles de droit commun, le territoire de la CALL devrait percevoir environ 5,2 millions d'euros, dont 1,7 pour la CALL et 3,5 à répartir entre les communes.
- Soit pour Méricourt environ 188 000 €, pour 134 000 € en 2013.
- Il est toujours possible de déroger à cette règle de répartition en respectant des critères bien définis.

DGF + FPIC + Ponction 2014	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	3 289 611 €	3 289 611 €	3 281 457 €	3 257 860 €
D.N.P	438 556 €	396 749 €	420 388 €	411 333 €
D.S.U	1 601 821 €	1 715 924 €	1 992 127 €	2 100 801 €
F.P.I.C		43 393 €	126 862 €	188 422 €
Ponction 2014				- 94 275 €
TOTAL	5 329 988 €	5 445 677 €	5 820 834 €	5 864 141 €
Variation en €	200 714 €	115 689 €	375 157 €	43 307 €
Variation en %	3.91 %	2.17 %	6.89 %	0.74 %

LA FISCALITE LOCALE

- Les contributions directes représentent un total d'environ 4 millions d'euros, soit 1/3 des recettes réelles de fonctionnement.
- Les bases seront revalorisées par l'Etat de 0,9 % en 2014.
- Les taux de la Ville sont à déterminer par le Conseil Municipal lors du vote du BP 2014.

Ces taux restent inchangés depuis 2010.

Une augmentation de 1 % représente une recette supplémentaire d'environ 40 000 €.

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **LE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Des montants à répartir par le Conseil Général entre les communes et EPCI.

Pour 2014, le Conseil Général pourrait modifier les critères de répartition entre les communes mais l'existence de ce fonds n'est pas remise en cause (271 000 € encaissés en 2013).

- **LA PARTICIPATION DES USAGERS ET LES REVENUS DU DOMAINE**

Des revenus qui devraient être sensiblement identiques à ceux de 2013.

- **LA PARTICIPATION DE LA CAF**

Une recette liée à l'activité du Centre Social mais difficile à évaluer. Elle pourrait être impactée par les différentes politiques gouvernementales.

- **LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN**

Des recettes appelées à être modifiées.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Des dépenses qui devraient évoluer d'une manière générale en 2014 à un rythme proche de celui de l'inflation, soit 1,3%.
- La Direction des Ressources Humaines prévoit une hausse d'environ 4% des dépenses de personnel en 2014, dont environ 1% lié aux augmentations de charges.
- Les frais de fonctionnement des bâtiments et services, et essentiellement les dépenses énergétiques, devraient connaître une évolution plus modérée que ces dernières années.
- Des besoins et attentes de la population élevés en matière d'accompagnement et de services rendus par la Municipalité.
- Une hausse des taux de TVA au 1^{er} Janvier 2014 (le taux normal passe de 19,6 % à 20 %) qui aura un impact sur les dépenses des collectivités, enregistrées TTC.

L'ENDETTEMENT (OU LE DESENETTEMENT)

- Les intérêts payés en section de fonctionnement (moins de 300 000 €)
Les taux sont toujours à un niveau historiquement faible mais peuvent être très volatils.
- Le capital remboursé en Investissement (moins de 900 000 €).
- Une dette équilibrée, par prêteurs et par type de taux.
- Un en-cours de la dette autour de 7 millions, à un taux moyen d'environ 4%.
- Une annuité et un montant de la dette par habitant en diminution constante.
- Un poids de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement toujours plus faible.
- Une capacité de désendettement très largement en dessous du seuil d'alerte et en amélioration constante (moins de 4 ans).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses en report de l'exercice 2013.

Ces crédits concernent des travaux inscrits au budget 2013, engagés au 31 Décembre mais non terminés ou non facturés.

- Le remboursement du capital des emprunts
- Les dépenses nouvelles qui font suite aux décisions du Conseil Municipal. Les principales dépenses envisagées à ce jour concernent :
 - ⇒ Des acquisitions de matériel et les travaux récurrents dans l'ensemble des bâtiments communaux
 - ⇒ Des travaux de grosses réparations de voirie et de réfection de trottoirs
 - ⇒ La poursuite du projet de l'éco-quartier
 - ⇒ Le lancement du projet pluriannuel de l'espace de restauration central / centre social et d'éducation populaire.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les recettes en report de l'exercice 2013.

Ces crédits concernent des recettes pour lesquelles la Ville a reçu une notification mais qui n'ont pas été encaissées au 31 Décembre.

- Les recettes habituelles telles que le FCTVA, les taxes d'urbanisme, le produit des amendes de police, des ventes de parcelles, le virement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements et le recours à l'emprunt.

Les recettes attachées aux nouveaux programmes d'investissement qui seront retenus lors du vote du BP 2014.

Monsieur SAUTY s'enquiert du nombre exact d'habitants au dernier recensement. Est-ce bien 11 897 ?

Monsieur le Maire confirme ce chiffre, qui est la donnée officielle communiquée par l'INSEE. A ce jour, les 12 000 habitants ont sans doute été dépassés compte-tenu des constructions récentes, mais seul le chiffre de 11 897 de l'INSEE fait foi à ce jour.

Par ailleurs, **Madame NOWAK** précise à Monsieur SAUTY que les reports de crédits sont toujours repris au budget supplémentaire, et non au budget primitif ; cette inscription se fait en même temps que la reprise du résultat de l'année précédente.

Monsieur le Maire ajoute que les reports ne peuvent être pris en compte qu'après validation du Compte Administratif et du Compte de Gestion, votés en mai-juin chaque année. A partir de ce quitus sur le budget de l'année écoulée, les reports peuvent être réattribués.

Monsieur SAUTY est frappé par le faible revenu médian par habitant, de 1 169 euros à Méricourt, ainsi que par le faible pourcentage de foyers imposables, seulement 36.3 %. Il en conclut que Méricourt est une commune pauvre, ce dont il attribue la responsabilité, en

grande partie, au pouvoir socialiste, qui ne redistribue pas suffisamment de ressources vers les communes. Il rend également le gouvernement actuel responsable de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, en raison notamment des augmentations de taxes et impôts en tous genres depuis 2012.

Monsieur SAUTY s'inquiète de voir la misère s'installer ; il se dit aussi préoccupé par le grand nombre de jeunes non diplômés dans la ville (28 % des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme), ce qui soulève à ses yeux un gros problème au niveau de l'éducation.

Par ailleurs, il doute que l'Etat mette vraiment tout en œuvre pour résorber le déficit public, et juge les prévisions de croissance faites par le gouvernement pour 2014 irréalistes.

Monsieur SAUTY dénonce également la baisse du quotient familial, qui va entraîner une augmentation mécanique de l'impôt sur le revenu des familles, ainsi que la hausse de la TVA, qui touche de façon aveugle tous les français.

Il s'inquiète du poids de la dette, qui atteint 93.4 % du PIB.

Monsieur SAUTY fustige la baisse des dotations aux collectivités (DSU, DGF et Fonds national de Péréquation Intercommunale), qui contribue à creuser les écarts entre les villes, et à rendre les communes pauvres de plus en plus pauvres.

Quant aux impôts locaux, même si le Conseil Municipal n'a pas voté de hausse des taux depuis 2010, les bases augmentent régulièrement, tout comme les taux votés par la Région ou par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, si bien que les citoyens doivent toujours payer davantage. L'impôt local est pourtant l'impôt le plus injuste qui soit, estime-t-il ; qui plus est, il met beaucoup de familles en difficulté.

Monsieur SAUTY évoque également les incertitudes autour des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales, lesquelles risquent d'amorcer une baisse. Il trouve grave que l'Etat diminue les budgets alloués aux enfants, et prédit une disparition partielle des allocations familiales.

Il poursuit en réaffirmant le soutien de son groupe politique dans la lutte contre la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, il se réjouit que la ville continue son désendettement ; il continuera à suivre attentivement ce processus. Toutefois, la commune devrait davantage communiquer sur ce fait, car il juge important que les administrés payent de moins en moins pour le remboursement des emprunts.

Monsieur SAUTY conclut en prédisant à nouveau une année difficile pour la gestion du budget communal.

Pour **Monsieur LELIEUX**, ce Débat d'Orientation Budgétaire est un des derniers temps forts de ce mandat municipal. S'il doit permettre de déterminer les grandes orientations de la ville

en 2014, ce débat ne peut être totalement déconnecté des problématiques nationales et européennes.

Il regrette que le budget national soit centré sur deux obsessions, la compétitivité des entreprises et la réduction des déficits. Ce choix conduira à accroître les cadeaux octroyés à une minorité, et à faire peser les charges sur les citoyens déjà exsangues. Pendant ce temps, la pauvreté et le chômage continuent de suivre la même courbe ascendante.

Monsieur LELIEUX doute sérieusement des solutions préconisées par le gouvernement : les problèmes ne viennent-ils pas plutôt des intérêts et dividendes colossaux distribués à quelques-uns, plutôt que du coût du travail et des charges ? Il appelle à une taxation des profits. A ce tableau pessimiste pour les travailleurs et les citoyens, il ajoute le report continu de l'âge du départ à la retraite et la remise en cause du système de protection sociale.

En 2014, 1.5 milliard d'euros de réduction des dépenses publiques provient de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont 840 millions pour les seules communes. A ce titre indicatif, cela représente environ 14 euros par habitant, soit 168 000 euros pour Méricourt, (correspondant au budget de la culture ou d'un an de centres de vacances).

A cela s'ajoute l'acte 3 de la décentralisation, remettant en cause l'existence même des communes au profit de grandes métropoles, avec la déshumanisation et la perte de contact avec la population qui en découlera nécessairement.

Monsieur LELIEUX regrette amèrement que toutes ces mesures soient prises par un gouvernement censé être de gauche, à commencer par la hausse de la TVA, impôt le plus injuste.

Familles et communes sont asphyxiées, alors que les collectivités territoriales génèrent à elles seules 75 % des investissements, ce qui offre du travail aux entreprises.

Il se dit toutefois confiant quant à la capacité de résistance des élus, de la population et des associations de Méricourt pour lutter contre ces réformes. Et se réjouit de la position ferme de la municipalité, qui depuis 2010 n'a pas augmenté les taux d'imposition, a instauré un moratoire sur les tarifs des activités de loisirs, tout en maintenant les subventions allouées aux associations.

Il est fier du courage et de la confiance des élus envers la démocratie participative, dont une des plus belles réalisations consiste en la gestion d'une enveloppe de 50 000 euros pour la réalisation du maillage piéton. Sans oublier le travail du collectif d'habitants sur l'espace culturel et public « La Gare », la participation des habitants à la définition des travaux de réhabilitation du quartier du 3/15, ou encore le journal « Bouche à Oreilles », édité et distribué sans le moindre contrôle des élus. Il évoque enfin l'Association pour le Développement de la Citoyenneté à Méricourt (ADCM) qui, en 12 ans d'existence, a financé plus de 250 projets, pour plus de 200 000 euros.

Si le budget 2014 s'annonce difficile, **Monsieur LELIEUX** sait pouvoir compter sur les services municipaux, qui travaillent sans cesse à la recherche de nouvelles subventions pour mener à bien les projets. Il souhaite donc poursuivre dans la même direction, concluant qu'il n'appartient pas aux méricourtois de payer le manque de courage politique de certains.

Monsieur LEFEBVRE tient à nuancer les propos tenus par Monsieur SAUTY. En premier lieu, il précise que le déficit est structurel ; il ne date donc pas d'aujourd'hui, ni de 2012.

Il se dit prêt à assumer le bilan pour l'instant décevant du gouvernement socialiste, mais appelle chacun à faire preuve de la même honnêteté. Ainsi, la baisse du nombre de fonctionnaires n'est pas le fait de la gauche, pas plus que le démantèlement de l'Education Nationale. Chacun doit prendre ses responsabilités. Il rappelle que des postes d'enseignants sont à nouveau créés depuis 2012.

Il remercie à son tour le personnel municipal pour l'excellent travail accompli, ce qui permet toujours d'imaginer des projets malgré les moyens limités.

Monsieur SAUTY fustige les taxes et hausses fiscales qui frappent les français depuis 2012. Il critique l'incapacité de François Hollande à faire baisser le chômage, ce qu'il avait pourtant promis. A ses yeux, le chômage n'est pas du tout stabilisé, au contraire il continue de progresser. Il est trop facile de sans cesse en rejeter la responsabilité sur Nicolas Sarkozy, d'autant plus que la gauche détient tous les leviers du pouvoir, au niveau local comme au niveau national.

Monsieur LEFEBVRE souligne qu'il n'accable pas Nicolas Sarkozy. Pour autant, il faut saluer les créations d'emplois pour les jeunes avec les emplois d'avenir. Cela a forcément un coût, mais sans cela, le chômage serait encore plus élevé. Il rappelle que la France va mal depuis bien longtemps.

Monsieur NAPIERALA insiste sur le fait que la liste d'Union de la Gauche a tenu son engagement, tout au long du mandat, d'une gestion rigoureuse des deniers publics, ce qui a permis de continuer les investissements, tant en faveur de l'enfance que de l'éducation, des personnes âgées, des personnes handicapées, ou de l'amélioration du cadre de vie.

Il se félicite de ce qui a été fait, et se réjouit que l'opposition n'ait pas critiqué la gestion communale.

~~Il constate avec satisfaction que la ville dispose toujours d'une capacité d'investissement pour l'avenir, malgré des moyens limités.~~

Monsieur D'ANDREA, sans faire le procès de qui que ce soit, se voit contraint de constater que les gouvernements, passés et actuel, ne font rien pour subvenir aux besoins des collectivités. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales souffrent indirectement de ces baisses de dotations, les collectivités représentant plus de 70 % des investissements.

Il insiste sur le désendettement continu de la ville et sur le maintien des investissements dans la commune, malgré ces moyens toujours plus restreints. La gestion de la ville est donc particulièrement saine et intelligente.

Monsieur D'ANDREA redoute lui aussi la mort des communes sous les coups des réformes gouvernementales successives, et par conséquent la disparition des prérogatives des maires. Tout cela met en danger la démocratie.

Monsieur le Maire évoque le contexte national tendu dans lequel intervient ce Débat d'Orientation Budgétaire. Il reconnaît néanmoins des changements de direction dans la politique nationale, ne serait-ce qu'avec les moyens supplémentaires accordés à l'Education Nationale, ce dont il se félicite.

Pour autant, il se demande si on ne se trompe pas de débat lorsque se pose la question de la réduction des déficits.

On demande toujours plus aux citoyens, mais ne faudrait-il pas plutôt mettre à contribution les revenus du capital ? Les efforts, pour être librement consentis, doivent être compris. Or aujourd'hui, ces efforts ne sont ni compris, ni équitables. Par exemple, un ouvrier de Total dégage chaque année 4 SMIC de plus-values dont 3 pour les dividendes des actionnaires. Il estime anormal que l'argent privé ne serve qu'au profit des actionnaires, pendant que l'argent public assure le financement de l'éducation, de la culture, de la santé... Peut-être faudrait-il donc avoir le courage de changer certaines règles du jeu.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** se dit convaincu de la nécessité de jouer le jeu républicain, avec les contradictions et disputes qu'il engendre, mais seulement républicain, dans l'enceinte du Conseil Municipal. Sans jamais d'insulte, ni de haine.

C'est un bien fondamental à Méricourt, qu'il convient de préserver, et c'est aussi la meilleure façon d'être au service des méricourtois. Il n'y aura jamais assez d'actes républicains dans une commune, estime-t-il.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le respect dont ils ont toujours fait preuve dans la conduite des affaires municipales.

L'assemblée prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS 2014-2020

Madame RAVAIËU détaille les enjeux du Plan Local de l'Habitat qui vise à définir une stratégie pluriannuelle de construction des logements, dans un souci de diversité et de mixité de l'offre.

Monsieur SAUTY regrette que Méricourt soit situé dans une zone géographique secondaire à l'échelle du territoire. Il se dit même vexé par ce classement, se demandant si Méricourt n'est pas l'éternelle oubliée de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin. Avec l'aménagement de l'éco-quartier, projet

d'envergure à l'échelle de ces agglomérations, la ville mériterait pourtant un classement en zone urbaine.

Monsieur le Maire rappelle être déjà intervenu auprès du Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin sur ce sujet, afin que Méricourt intègre la catégorie des villes urbaines denses. Aucune réponse n'a encore été donnée pour l'instant, d'où la nécessité de continuer à insister auprès des élus communautaires ; c'est justement l'objet de cette délibération. En effet, un tel classement facilitera la perception de certaines recettes, dans l'intérêt de Méricourt et des méricourtois.

Le Conseil Municipal approuve unanimement le projet de Plan Local de l'Habitat, sous réserve des remarques formulées ci-dessus.

4. DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DE DOURGES AVANT CESSION

Monsieur le Maire évoque la transformation profonde du quartier du 3/15, et l'implication active des habitants grâce aux démarches de démocratie participative. Il indique à Monsieur SAUTY que les recettes attendues de la cession des parcelles destinées à la construction de 3 lots libres seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2014.

Par un vote unanime, l'assemblée délibérante valide le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AH 1107, 1108 et 1109, ainsi que leur cession future.

5. PROJET DE CLASSEMENT DU TERRIL N°97 « LE BOSSU » AU PATRIMOINE NATIONAL

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité de classer le terril « Le Bossu » au patrimoine national. Il rappelle que la ville en est propriétaire depuis 2010. Ce classement permettra de le maintenir dans son espace naturel, tout en permettant des actions de valorisation par le biais d'activités de loisirs (randonnées, VTT...).

C'est donc un atout pour la ville, d'autant plus que « Le Bossu » se situe dans l'alignement des terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle et du Louvre Lens, et une opportunité de communication.

Le Conseil Municipal se déclare unanimement en faveur du classement au patrimoine national du terril n°97 « Le Bossu ».

6. POLITIQUE DE LA VILLE - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (F.P.H) « CLASSIQUE » ET « CULTURE » – APPEL A PROJET 2014 CONSEIL REGIONAL

Monsieur LELIEUX sollicite l'autorisation de déposer des demandes de concours financiers auprès de la Région dans le cadre du fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Cette année, 5 000 euros supplémentaires seront consacrés aux actions culturelles du FPH, pour une enveloppe globale de 25 000 euros. Il propose par ailleurs le versement de 7 500 euros, soit 30 % du budget total, à l'association pour le Développement de la Citoyenneté à Méricourt (ADCM), en charge de la gestion du FPH.

Monsieur le Maire ajoute que l'ADCM a été distinguée par le Conseil Régional comme exemple de mode de gestion participatif et démocratique pour la gestion du FPH. Il remercie l'ensemble des bénévoles de cette association.

Le Conseil Municipal valide unanimement ces propositions.

7. ACQUISITION DE LIVRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Suite à la présentation de **Madame JULLIARD**, l'assemblée autorise à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Pas de Calais pour l'acquisition de livres destinés à la médiathèque. L'aide financière espérée est de 5 000 euros.

8. MANIFESTATION « LE MOIS DU LIVRE »- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALEXIS FERRIER

Madame JULLIARD indique la thématique du Mois du Livre, qui s'inscrira cette année dans le cadre du projet « Maudite soit la guerre », à l'occasion du centenaire du début du premier conflit mondial.

Alexis et Nathalie Ferrier interviendront dans les écoles élémentaires pour réaliser un film avec les enfants.

Le coût total de cette manifestation sera de 5 896 euros, correspondant à la rémunération des artistes, aux frais de déplacement et à l'achat de matériel.

Le Conseil Municipal délivre son autorisation unanime à la signature de cette convention.

9. DESORDRES AU LOGEMENT DE PROXIMITE DU PARC LEANDRE LETOQUART – SUSPENSION DE L'ENCAISSEMENT DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle les désordres récurrents survenant au logement de proximité du Parc Léandre Létouart. Malgré différentes interventions de professionnels et experts, les causes des troubles, notamment l'humidité, ne sont pas encore clairement identifiées. Des travaux devraient être réalisés dans les mois à venir, mais les locataires subissent encore des désagréments.

Aussi, il pense qu'il serait juste et de la responsabilité du propriétaire de suspendre temporairement le versement des loyers.

L'assemblée approuve unanimement la suspension des loyers pour les mois de mars et avril 2014.

Clôture de la séance à 19h50.

Méricourt, le 5 février 2014

Le Maire,

 Bernard BAUDE.

